

**BUREAU DU 4 FEVRIER 2020  
LES VEYS  
50500 CARENTAN LES MARAIS**

Relevé de décisions

**Extrait de délibération**

**B 2020/04 Fonds de transition énergétique – Propositions**

Affiché le **05 MARS 2020**

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 4 février 2020 à LES VEYS - 50500 CARENTAN LES MARAIS, sous la présidence de Jean MORIN sur convocation des membres en date du 16 janvier 2020.

**Étaient présents :**

Avec voix délibérative

Stéphan **BARRAULT**, Michel **FAUVEL**, Jean-Michel **GREEN**, Anne **HEBERT**, Jean-Marc **JOLY**, Maryse **LE GOFF**, Françoise **LEROSSIGNOL**, Jocelyne **LEVAVASSEUR**, Pascal **MARIE**, Jean **MORIN**, Jean-Marie **POULAIN**, Gérard **TAPIN**, Patrick **THOMINES**, Alexandra **UHLMANN**.

**Étaient excusés :**

Caroline **AMIEL**, Pierre **AUBRIL**, Gabriel **DAUBE**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Nicole **GODARD**, Laurent **HUET**, Florence **MAZIER**, Nathalie **THIERRY**, Didier **VERGY**.

**Étaient également présents** (*Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*) :

Guillaume **HEDOUIN**, Joëlle **RIMBERT**, Jean-Baptiste **WETTON**, Fabienne **COLLINEAU**, Denis **LETAN**, François **STREIFF**, Vanessa **LEPASQUIER**.



Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20200305-DELIB\_B2020\_04-  
DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception en préfecture : 05/03/2020

## B 2020/04 Fonds de transition énergétique – Propositions

Lors de sa réunion du 18 décembre 2019, le groupe de travail "CEE", constitué d'élus du bureau et du comité syndical du Parc, a émis les propositions suivantes concernant l'utilisation du fonds "transition énergétique" constitué par la vente des CEE TEPCV :

- réserve de 100 000 € en cas de pénalités liées à des soucis administratifs sur les dossiers de CEE ;
- réserve pour l'ingénierie du Parc, à ajuster selon les besoins annuellement ;
- soutien au projet Enerterre : 50 000 €/an pendant 3 ans (validé au bureau du 18 décembre 2019 et inscrit aux OB) ;

- lancement d'un appel à projet pour inciter des habitants du territoire à construire des maisons en terre pilotes. Il s'agirait de financer, pour deux projets, une partie du surcoût de ces maisons, lié à l'ingénierie nécessaire et à la mise en œuvre expérimentale de nouveaux systèmes constructifs utilisant la terre crue, en lien avec le projet européen Cobbauge.

Le montant prévu, de l'accompagnement financier de cet appel à projet, est de 80 % du surcoût des travaux, basé sur un comparatif entre une évaluation du coût au stade APD du projet réalisé selon les réglementations thermiques en vigueur anticipant l'évolution de la RE2020 (soit un Bbio de 12 kWep/m<sup>2</sup>/an et une consommation d'énergie totale inférieure à 100 kWh/m<sup>2</sup>/an), dans une limite de 40 000 € par projet (plafond évalué sur la base du coût d'une habitation de 120m<sup>2</sup>).

Le cahier des charges de cet appel à projet serait le suivant :

- Le projet devra être construit sur une commune du Parc. Une préférence sera donnée aux projets s'inscrivant dans le tissu urbain existant (dent creuse, ou continuité immédiate de l'urbanisation dense des bourgs). Les candidats devront fournir la preuve que le terrain leur appartient.
- Le projet devra concerner une construction neuve dont la fonction sera soit un logement, soit un local d'activité tertiaire régulièrement occupé et chauffé (en lien avec la nécessité d'effectuer un suivi des performances et consommations du bâtiment en cours d'utilisation).
- Le projet devra avoir l'ensemble de ses murs porteurs extérieurs réalisé selon le procédé CobBauge associant dans la même paroi une partie de bauge porteuse et une partie de terre allégée pour l'isolation thermique.
- Le reste des matériaux de construction utilisés devra s'inscrire dans une logique d'éco-construction et à faible impact carbone. Le bois et les matériaux bio-sourcés devront être privilégiés notamment pour l'isolation de toiture.
- Le projet devra mettre en avant les qualités mécaniques, thermiques et esthétiques de la terre crue et de la bauge en particulier.
- Le projet, porté et soumis par le futur propriétaire, devra être conçu et réalisé par un architecte ayant la compétence économiste de la construction dans sa structure ou dans son équipe. Il pourra être soumis a minima au stade APS avec l'estimatif détaillé par lots du coût de construction. Le dossier de candidature sera constitué d'une lettre de candidature cosignée par le futur propriétaire et l'architecte, d'un dossier de plans et de simulations visuelles de l'intérieur et de l'extérieur, d'une notice technique précisant les matériaux utilisés, les modes d'utilisation de la terre, les estimatifs de coût lot par lot.
- Le futur propriétaire et l'architecte devront s'engager à achever le projet avant la fin du projet CobBauge (fin 2022).



Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20200305-DELIB\_B2020\_04-  
DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception préfecture : 05/03/2020

- Les parties construites en terre devront être réalisées par un professionnel formé et/ou attestant de ses compétences en matière d'utilisation de la terre crue. Si l'entreprise ne connaît pas le procédé CobBauge, elle devra au préalable être formée par les partenaires du projet CobBauge.
- Les propriétaires des bâtiments construits devront s'engager à laisser l'accès des bâtiments pour les relevés des mesures de performance des murs CobBauge. Ils devront également s'engager à laisser l'accès des bâtiments pour des visites organisées pour promouvoir le projet et la technique mise en avant. Ils devront également s'engager à laisser les partenaires du projet CobBauge réaliser et exploiter films et images des projets en cours de travaux et achevés.
- Un jury sera constitué avec des élus du Parc, des représentants techniques des partenaires du projet CobBauge, des représentants des professionnels de l'architecture (membres du CROAN ou des CAUE...) pour déterminer les projets qui seront financés.

- Lancement d'un concours en faveur des communes du Parc. L'objectif serait d'accompagner des communes de toute taille s'engageant vers la transition écologique, énergétique ou solidaire avec une aide financière pour un projet innovant s'inscrivant dans ce cadre.

- Dispositif d'aide à la rénovation de logements vacants. Cette action est prioritaire pour le groupe de travail mais avant de définir un accompagnement possible par le Parc, une étude de faisabilité technique, juridique et financière doit être réalisée avec le Conseil départemental de la Manche.

- Action de sensibilisation au changement climatique et à l'érosion littorale. Le groupe souhaite que le Parc mette en œuvre une stratégie de sensibilisation de tous les publics (scolaires, habitants) au changement climatique. L'adaptation du territoire sera intégrée à cette réflexion, en travaillant notamment sur des cas d'école de relocalisation des biens et des personnes.

- covoiturage de proximité : le groupe souhaite que le Parc initie une étude de faisabilité d'un dispositif de covoiturage de proximité type Rézo Pouce. Avant de lancer cette étude, le Parc doit s'assurer de l'intérêt que porteraient à ce projet les EPCI proches du territoire, sans l'assentiment desquelles le projet n'aurait pas de raison d'être : Coutances Mer et Bocage, Communauté d'Agglomération du Cotentin notamment.

- étude du rôle des tourbières en tant que puits de carbone. Le groupe souhaite que le Parc s'affirme comme pilote dans l'étude du rôle des tourbières dans le stockage et les flux de carbone. Or, divers projets d'étude sont déjà initiés par divers partenaires (universités, chambre d'agriculture...).

Une étape préalable consiste à rédiger un point d'avancement de ces projets pour définir les besoins complémentaires, le rôle du Parc et son engagement concernant cette thématique.

**Délibération : Les membres du bureau valident les modalités de l'appel à projet pour la construction de maisons en terre pilotes pour un montant de 80 000 €, cette proposition sera soumise au vote du Comité Syndical. Les autres axes de travail sont également actés, ils nécessitent d'être approfondis durant le premier semestre 2020 afin d'aboutir à une stratégie globale autour des transitions.**

Pour extrait certifié conforme,  
Transmis en Préfecture le..... 05 MARS 2020...

Le Président  
Jean MORIN  
PARC NATIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DE BESSIN  
100000 Ponts d'Or  
3, rue de la Côte du Marais  
50100 ST-JEAN-LES-MARAIS  
Tel: 02 33 77 00 00  
p-cotentin-bessin.fr



Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20200305-DELIB\_B2020\_04-  
DE  
Date de télétransmission : 05/03/2020  
Date de réception en préfecture : 05/03/2020